

PROGRAMME DE
FINANCEMENT DES
COÛTS INDIRECTS

RAPPORT AU MINISTRE

AVRIL 2003 – MARS 2004





PROGRAMME DE FINANCEMENT DES COÛTS INDIRECTS

RAPPORT AU MINISTRE

Avril 2003 – Mars 2004

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Résumé
- 2 Message du président
- 3 Description du Programme de financement des coûts indirects
- 4 Points saillants
- 5 Responsabilisation et évaluation
- 6 Communications
- 7 État financier
- 8 Subventions pour les coûts indirects attribuées entre avril 2003 et mars 2004



1. RÉSUMÉ

L'objectif du Programme de financement des coûts indirects est d'aider les universités, les collèges et les centres hospitaliers de recherche et instituts de recherche sur la santé qui leur sont affiliés à offrir un environnement de recherche qui utilise de façon optimale l'ensemble des subventions à la recherche du gouvernement fédéral dont ils bénéficient.

Au cours de la première année de fonctionnement du programme, 111 des 113 établissements susceptibles de recevoir des subventions pour les coûts indirects en ont reçu. Des deux établissements qui n'ont pas reçu de subvention, l'un était un petit collège qui a décidé de ne pas faire de demande. Pour ce qui est du deuxième, le Collège militaire royal, son admissibilité a été remise en question et le cas de cet établissement faisait encore l'objet de discussions entre le Conseil du Trésor, le ministère de la Défense nationale et le secrétariat du programme à la fin de l'exercice financier couvert par le présent rapport.

Le Programme de financement des coûts indirects a mis en évidence certaines difficultés et continue de surveiller l'évolution de la situation. Ces difficultés concernent les points suivants : dépenses admissibles et non admissibles selon les modalités du programme; méthode de calcul du financement; données qui servent de base aux calculs et fiabilité de ces données; admissibilité des établissements; et rapports entre les universités et les centres hospitaliers de recherche et instituts de recherche sur la santé qui leur sont affiliés.

Il est clair que le Programme de financement des coûts indirects a reçu un accueil positif au Canada et qu'il fournit aux universités et aux collèges une aide qui leur permet de couvrir une partie des coûts indirects des recherches subventionnées par le gouvernement fédéral.

2. MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir que je vous présente, au nom du comité directeur du Programme de financement des coûts indirects, un exemplaire du Rapport au ministre sur le programme pour l'exercice 2003-2004.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a fait de gros investissements au niveau des organismes subventionnaires, de la Fondation canadienne pour l'innovation et de Génome Canada. Les universités ont tiré grand profit de ce financement accru, mais, en même temps, elles ont vu grimper les coûts associés à la recherche. Tout coûte cher : l'entretien des infrastructures physiques et technologiques, comme les bibliothèques et les laboratoires; la prestation de services de gestion et d'administration de la recherche; la conformité aux exigences des règlements; la gestion de la propriété intellectuelle. Le gouvernement est conscient de ce fardeau financier pour les établissements et a pris des mesures pour contribuer à les soulager.

La contribution du gouvernement pour couvrir les coûts associés aux travaux de recherche subventionnés au niveau fédéral contribue à maintenir un environnement de recherche durable et compétitif dans les universités, les collèges et les centres hospitaliers et instituts de recherche qui leur sont affiliés. Elle aide également les établissements postsecondaires de plus petite taille — qui ne bénéficient pas de l'économie d'échelle des universités de grande taille — à relever les défis particuliers auxquels ils font face quant aux efforts qu'ils déploient pour renforcer leur capacité de recherche.

Le Programme de financement des coûts indirects en est encore à son tout début, mais ses bienfaits dans la communauté universitaire se font déjà sentir. Les universités et collèges et les organismes subventionnaires du gouvernement fédéral vous sont reconnaissants du soutien sans faille que vous accordez à ce programme.



Marc Renaud

Président,

Comité directeur du Programme de financement des coûts indirects

3. DESCRIPTION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DES COÛTS INDIRECTS

Le budget de décembre 2001 du gouvernement fédéral comprenait un investissement ponctuel de 200 millions de dollars en vue d'alléger les pressions d'ordre financier associées aux travaux de recherche subventionnés par le gouvernement fédéral dans les universités et les centres hospitaliers de recherche. Dans ce budget, le gouvernement s'efforçait également, en collaboration avec la communauté universitaire, à trouver des moyens de fournir un soutien continu pour couvrir les coûts indirects de la recherche. Ce soutien devait être prévisible, abordable et représenter un supplément aux subventions existantes. Les modalités de l'investissement ponctuel (TB n° 829539) ont été approuvées le 7 février 2002.

Ce financement ponctuel remboursait aux universités et aux centres hospitaliers de recherche qui leur étaient affiliés les coûts qu'elles avaient déjà eu à couvrir. Comme il était de nature rétroactive, il n'était pas nécessaire d'inclure des mesures du rendement et le gouvernement n'a donc pas appliqué de telles mesures à cet investissement.

Le budget de 2003 du gouvernement fédéral comprenait un investissement de 225 millions de dollars par an, à partir de 2003-2004, à verser par l'entremise des conseils subventionnaires, en vue de contribuer à couvrir les coûts indirects des travaux de recherche subventionnés par le gouvernement fédéral dans les universités, les collèges et les centres hospitaliers de recherche. Le budget comprenait également un engagement du gouvernement à mettre au point, en collaboration avec les universités, de nouveaux mécanismes de communication et de responsabilisation et à réexaminer le programme au cours de sa troisième année, afin de s'assurer qu'il réponde aux différents objectifs, dont celui de la commercialisation de la recherche.

En remboursant une partie des coûts indirects, le gouvernement fédéral contribue à maintenir en place, dans les universités, les collèges et les centres hospitaliers et instituts de recherche qui leur sont affiliés, un environnement de recherche qui soit durable et compétitif. Le programme aide également les établissements postsecondaires canadiens de plus petite taille — qui ne bénéficient pas de l'économie d'échelle des universités de grande taille — à relever les défis particuliers auxquels ils font face quant aux efforts qu'ils déploient pour renforcer leur capacité de recherche.

STRUCTURE DE GESTION ET D'ADMINISTRATION

Le secrétariat du Programme de financement des coûts indirects se situe au sein du secrétariat du Programme des chaires de recherche du Canada, lequel se trouve lui-même au sein du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Le secrétariat du Programme de financement des coûts indirects fait affaire avec les établissements admissibles, gère les aspects financiers du programme, effectue des mesures de rendement, des évaluations et des vérifications financières et rend compte du programme au ministre de l'Industrie, au secrétariat du Conseil du Trésor et, en dernier lieu, au parlement.

Le CRSH, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le secrétariat des Réseaux de centres d'excellence (RCE) apportent leur soutien au programme de deux manières. Ces organismes fournissent au secrétariat du Programme de financement des coûts indirects des données sur leur propre financement annuel des établissements post-secondaires admissibles et des centres hospitaliers et instituts de recherche qui leur sont affiliés. D'autre part, ils aident le secrétariat du programme à répondre aux demandes d'information sur ces données.

Le Programme de financement des coûts indirects est géré par un comité directeur, qui supervise la gestion du programme et fournit des conseils sur l'orientation générale des politiques du programme. Le comité directeur comprend les présidents des trois organismes subventionnaires du gouvernement fédéral et le sous-ministre d'Industrie Canada. C'est le président du CRSH qui préside le comité directeur.

SECRÉTARIAT

Le Programme de financement des coûts indirects est administré par un secrétariat qui fonctionne sous l'égide du CRSH. Le secrétariat se compose d'un directeur des opérations et d'un agent de programme principal, ainsi que d'un adjoint administratif. Viennent s'ajouter à ce personnel des contractuels, selon les besoins. La Division des affaires publiques du CRSH fournit les services de communication.

Le secrétariat gère le fonctionnement du programme, c'est-à-dire les subventions et les budgets de fonctionnement, et assure la liaison avec les universités, Industrie Canada et les ministères de la santé et de l'éducation des provinces. Pour les trois premières années du programme, le Conseil du Trésor a approuvé le budget de fonctionnement suivant :

PROGRAMME DE FINANCEMENT DES COÛTS INDIRECTS – BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	Par la suite
Salaire	203 000 \$	203 000 \$	203 000 \$	203 000 \$
Régime d'avantages sociaux	41 000 \$	41 000 \$	41 000 \$	41 000 \$
Dépenses non salariales	319 000 \$	208 000 \$	308 000 \$	208 000 \$
Sous-total	563 000 \$	452 000 \$	552 000 \$	452 000 \$
Besoins en locaux	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$
TOTAL	589 000 \$	478 000 \$	578 000 \$	478 000 \$

4. POINTS SAILLANTS

La première allocation de fonds a été attribuée au programme en décembre 2003, suite à l'approbation du Conseil du Trésor accordée à la fin du mois de juillet de la même année. La date limite de demande de subventions pour les établissements a été fixée au 15 décembre 2003, mais les universités ont continué d'envoyer des formulaires de demande jusqu'à la fin du mois de février 2004. Tout au long de l'automne 2003, les responsables du programme ont été inondés d'appels téléphoniques et de courriers électroniques, tandis que le secrétariat et Industrie Canada s'efforçaient d'interpréter les modalités du programme afin de déterminer clairement les dépenses qui seraient considérées comme étant admissibles. Le secrétariat a mis au point des formulaires de demande et aidé les établissements qui avaient besoin d'aide pour remplir ces formulaires. Bon nombre d'établissements, après avoir été informés de la valeur de leur subvention, ont demandé qu'on leur fournisse le détail des données financières sur trois ans utilisées pour calculer le montant des subventions. Le secrétariat et les agences subventionnaires ont ainsi été occupés à fournir et à expliquer les données.

Une fois que le secrétariat a reçu l'ensemble des formulaires de demande, il s'est occupé de la saisie des données. Comme la première série d'états financiers en provenance des établissements n'était pas attendue avant le 15 juillet 2004, le présent rapport s'appuie sur les données fournies dans les formulaires de demande pour décrire les habitudes de dépenses liées au programme.

Les données ci-dessous représentent une analyse préliminaire des dépenses du programme, exprimées en pourcentage du montant total accordé :

- **43 p. 100 pour les installations** — Rénovation et entretien des espaces et de l'équipement de recherche; soutien technique pour les laboratoires, les bureaux et autres installations; soins des animaux; frais de conciergerie, de sécurité, de location, charges et coût de la planification immobilière; et assurance pour les espaces de recherche;
- **20 p. 100 pour les ressources** — Frais d'acquisition, de conciergerie, de sécurité, de location, charges, et coût de la planification immobilière associés aux bibliothèques, aux bases de données, aux télécommunications, à la technologie et aux systèmes informatiques et aux outils de recherche; assurance pour l'équipement et les véhicules;
- **27 p. 100 pour la gestion et l'administration** — Planification de la recherche; relations publiques; gestion des ressources humaines; services financiers et ministériels de soutien aux activités de recherche des établissements;
- **4,5 p. 100 pour les exigences réglementaires et l'homologation** — Création d'organismes de réglementation et soutien à ces organismes; formation des professeurs et du personnel de recherche en soins animaliers; manipulation des matériaux dangereux et protection de l'environnement; coûts de l'homologation internationale associée à la recherche; mise à jour des installations et de l'équipement pour répondre aux exigences des règlements et de la profession;
- **5,5 p. 100 pour la propriété intellectuelle** — Bureaux de transfert des technologies; demandes de brevets; attribution de licences et entreprises dérivées; promotion de la recherche et communications; ressources pédagogiques pour le marketing; outils de sondage; ensembles de statistiques; séries de données et bases de données; logiciels et modèles informatisés.

Les données ci-dessous représentent une analyse préliminaire du nombre d'établissements, sur un total de 111, qui ont affecté des fonds aux cinq domaines prioritaires mentionnés ci-dessus :

- installations : 59 établissements;
- ressources : 82 établissements;
- gestion et administration : 68 établissements;
- exigences réglementaires et homologation : 45 établissements;
- propriété intellectuelle : 41 établissements.

5. RESPONSABILISATION ET ÉVALUATION

CONTEXTE

Depuis l'an 2000, tous les nouveaux programmes de subventions et de contributions du gouvernement fédéral doivent se conformer à de nouvelles exigences avant que le Conseil du Trésor puisse en approuver le financement. Plus précisément, avant qu'on puisse annoncer un nouveau programme et que les fonds correspondants soient dégagés, il faut que les gestionnaires du programme élaborent et fassent approuver : (1) des modalités qui décrivent les politiques d'admissibilité et les principaux processus adoptés; (2) un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR); et (3) un cadre de vérification financière axé sur le risque (CVFR).

Le Programme de financement des coûts indirects a élaboré, en collaboration avec les trois organismes subventionnaires, Industrie Canada et le Conseil du Trésor, un cadre qui combine le CGRR et le CVFR et qui est conforme aux politiques et aux lignes directrices du Conseil du Trésor.

Le CGRR décrit les mesures de rendement et les stratégies d'évaluation retenues. Le CVFR décrit les risques qui peuvent avoir un impact sur le rendement du programme et les stratégies visant à atténuer ces risques.

Le Conseil du Trésor a approuvé le CGRR-CVFR combiné du programme en juin 2003.

MESURES DE RENDEMENT DU PROGRAMME : MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE GESTION ET DE RESPONSABILISATION AXÉ SUR LES RÉSULTATS

La stratégie de mesure du rendement décrit les principaux indicateurs qu'on mesure régulièrement afin de contrôler les progrès et la rentabilité du Programme de financement des coûts indirects. Le CGRR mentionne trois sources auprès desquelles ces informations sont rassemblées de façon continue :

- **Formulaire de demande** — Chaque établissement fait une demande de subvention pour les coûts indirects en soumettant un formulaire de demande qui décrit ses capacités actuelles dans les domaines de recherche au sein desquels il prévoit investir. Ces données constituent la base de référence à l'évaluation des progrès accomplis au niveau de la réalisation des objectifs du programme.
- **Rapport annuel sur les résultats** — Chaque établissement explique dans son rapport dans quelle mesure la subvention a amélioré ses capacités dans les domaines de recherche dans lesquels il a investi. On compare alors ces données aux données de départ fournies dans le formulaire de demande.

- **État annuel des dépenses** — Chaque établissement décrit la répartition de sa subvention pour les coûts indirects dans les cinq catégories admissibles mentionnées ci-dessus (installations, ressources, gestion et administration, exigences réglementaires et homologation, propriété intellectuelle).

Le Programme de financement des coûts indirects a entamé la mise en œuvre du CGRR en assurant l'élaboration et l'administration du formulaire de demande, du rapport sur les résultats et de l'état annuel des dépenses.

ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

Dans sa soumission au Conseil du Trésor, le Programme de financement des coûts indirects s'est engagé à :

- réexaminer la structure et le fonctionnement du programme au cours de la troisième année;
- effectuer une évaluation complète au cours de la sixième année.

Les objectifs de l'étude de la troisième année sont d'examiner la conception et le fonctionnement du programme afin de déterminer s'il est nécessaire de procéder à des ajustements et de déterminer dans quelle mesure le programme progresse dans la réalisation de ses objectifs.

Les objectifs de l'évaluation complète sont de déterminer si le programme est toujours nécessaire et s'il a réalisé ses objectifs.

Au cours de la prochaine année (octobre 2004 à octobre 2005), les organismes subventionnaires embaucheront des consultants chargés d'effectuer l'étude de la troisième année. Vous trouverez ci-dessous une liste préliminaire des questions qui seront abordées.

ÉTUDE DE LA TROISIÈME ANNÉE - LISTE PRÉLIMINAIRE DES QUESTIONS ABORDÉES

On se servira des questions ci-dessous comme d'un point de départ pour la conception de l'étude. Nous mettrons à jour et peaufinerons cette liste à l'issue de consultations auprès des principaux intervenants.

- **Autres modèles et problèmes de conception** — Est-ce qu’il existe des modèles plus efficaces et plus rentables pour l’offre de ce programme? Quels changements pourrait-on apporter (s’il y a lieu) à la conception du programme pour le rendre plus efficace et plus rentable? Plus précisément, est-ce qu’on devrait peaufiner ou modifier d’une manière ou d’une autre la définition des « coûts indirects de la recherche »? Est-ce que le soutien apporté est d’un niveau approprié? Est-ce qu’il faut repenser les rapports entre les universités et les établissements qui leur sont affiliés?
- **Questions relatives à la réussite du programme** — De quelle manière et dans quelle mesure le programme a-t-il clairement contribué à réaliser les objectifs suivants : installations de recherche bien équipées; ressources de recherche de calibre international; gestion stratégique pertinente et administration efficace de l’entreprise de recherche; capacité de répondre aux exigences réglementaires concernant l’homologation internationale dans divers domaines de recherche; gestion pertinente de la propriété intellectuelle générée par la recherche.

6. COMMUNICATIONS

SITE WEB

Le site Web du Programme de financement des coûts indirects (www.coutsindirects.gc.ca) est le principal outil de communication du programme. On y trouve des renseignements détaillés ainsi que les versions électroniques des formulaires pour les demandes et les rapports.

7. ÉTAT FINANCIER

La subvention initiale du Conseil du Trésor a mis à la disposition du programme les fonds suivants :

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	Par la suite
CRSH - Crédit 95	224 411 000 \$	224 522 000 \$	224 422 000 \$	224 522 000 \$
CRSH - Crédit 110	589 000 \$	478 000 \$	578 000 \$	478 000 \$
TOTAL	225 000 000 \$	225 000 000 \$	225 000 000 \$	225 000 000 \$

8. SUBVENTIONS POUR LES COÛTS INDIRECTS ATTRIBUÉES ENTRE AVRIL 2003 ET MARS 2004

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	VERSEMENT (EN \$)
Acadia University	610 883
Alberta College of Art and Design	13 898
Athabasca University	120 688
Augustana University College	14 424
Aurora College	4 933
Bishop's University	93 832
Brandon University	253 757
British Columbia Institute of Technology	4 167
Brock University	961 886
Camosun College	6 857
Canadian Bible College	3 935
Canadian University College	5 733
Capilano College	4 167
Carleton University	3 896 720
Cégep de Bois-de-Boulogne	1 360
Cégep de Jonquière	22 120
Cégep de Sainte-Foy	7 867
Cégep John Abbott	2 017
Cégep Régional de Lanaudière à Joliette	13 996
Centennial College	3 333
Collège Ahuntsic	3 767

Collège de l'Outaouais	5 221
Collège de Maisonneuve	738
Collège de Valleyfield	6 899
Collège dominicain de philosophie et de théologie	23 741
College of the North Atlantic	23
Collège universitaire de Saint-Boniface	1 600
Concordia University	3 193 617
Concordia University College of Alberta	1 600
Dalhousie University	6 039 699
Dawson College	61 398
École de technologie supérieure	726 677
École nationale d'administration publique	56 876
École Polytechnique de Montréal	3 869 108
George Brown College	12 154
Georgian College of Applied Arts and Technology	6 940
Grand Prairie Regional College	859
HEC-Montréal	561 460
Humber CAAT	3 705
Institut national de la recherche scientifique	2 580 609
Kwantlen University College	1 778
Lakehead University	738 111
Langara College	1 937
Laurentian University / Université Laurentienne	1 158 588
Malaspina University College	62 760
Marianopolis College	1 867

McGill University	16 884 621
McMaster University	8 122 229
Memorial University of Newfoundland	3 626 945
Mount Allison University	423 652
Mount Royal College	2 284
Mount Saint Vincent University	188 981
Nipissing University College	11 184
Northern Alberta Institute of Technology	1 247
Nova Scotia Agricultural College	196 941
Nova Scotia College of Art & Design	13 447
Nova Scotia Community College	5 163
Nunavut Arctic College	24 645
Okanagan University College	198 287
Queen's University	6 583 702
Red Deer College	827
Redeemer College	17 654
Royal Roads University	19 015
Ryerson University	866 368
Saint Mary's University	610 440
Seneca College of Applied Arts and Technology	36 020
Sheridan College	510
Simon Fraser University	4 964 270
St. Francis Xavier University	764 515
St. Mary's College	2 284
St. Thomas University	57 051

Télé-Université	395 549
The King's College	4 800
Trent University	996 840
Trinity Western University	63 184
Université de Moncton	537 572
Université de Montréal	11 826 893
Université de Sherbrooke	4 665 981
Université du Québec à Chicoutimi	979 073
Université du Québec à Montréal	3 430 581
Université du Québec à Rimouski	686 247
Université du Québec à Trois-Rivières	1 268 185
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	263 980
Université du Québec en Outaouais	393 764
Université Laval	9 980 306
Université Sainte-Anne-Collège de l'Acadie	31 340
University College of Cape Breton	208 278
University College of the Cariboo	123 123
University College of the Fraser Valley	21 420
University of Alberta	13 354 465
University of British Columbia	15 713 806
University of Calgary	8 478 186
University of Guelph	4 830 342
University of King's College	4 640
University of Lethbridge	911 517
University of Manitoba	6 094 182

University of New Brunswick	2 813 562
University of Northern British Columbia	584 796
University of Ottawa / Université d'Ottawa	6 964 355
University of Prince Edward Island	608 206
University of Regina	1 462 078
University of Saskatchewan	4 483 343
University of Toronto	26 559 408
University of Victoria	4 449 474
University of Waterloo	6 494 532
University of Western Ontario	8 130 579
University of Windsor	2 322 818
University of Winnipeg	515 200
Vanier College	17 097
Wilfrid Laurier University	735 635
York University / Université York	3 977 390
Yukon Community College	10 833